

III.4 - Programmes d'enseignement et contestation

Une famille me demande à avoir accès au contenu des prochains cours de sciences pour savoir si leur fils viendra ou non à mon cours.



Analyse

J'organise et prévois mes cours au regard des programmes définis nationalement. Tous les élèves ont l'obligation d'assiduité qui implique de suivre l'ensemble des activités orales, écrites et sportives proposées par les équipes pédagogiques. Aucune opposition ni aucune dérogation ne peut être acceptée au regard de convictions religieuses, politiques ou philosophiques. La liberté d'expression des élèves est assurée mais elle ne doit pas entrer en opposition avec les contenus enseignés. Il en va de même pour toutes les sorties et visites scolaires obligatoires. Pour les sorties facultatives, à partir du moment où l'élève s'est inscrit et est présent, il se doit de suivre l'ensemble des activités proposées. Je n'ai donc pas à répondre positivement à cette famille. Je leur explique ces éléments et leur fournis, s'ils le souhaitent, un document sur les programmes enseignés durant l'année.

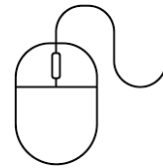


Éclairage du SE-Unsa

Pour le SE-Unsa, il convient de rappeler aux parents que les enseignants sont des professionnels qui transmettent des connaissances vérifiées, argumentées. Il ne s'agit pas de croyances mais de faits historiques, scientifiques, réels. Il est important de montrer que les convictions familiales ne sont pas remises en question à l'École mais elles ne doivent pas entrer dans les salles de classe. L'ensemble des élèves doit acquérir le socle commun de connaissances, et de compétences permettant une culture commune, un esprit critique et un regard sur l'ensemble de la société. Toute contestation non résolue par le dialogue doit être signalée (lire II.5 – Signalement des atteintes).

III.4 - Programmes d'enseignement et contestation

Textes de référence



- **Articles L511-1 sur l'assiduité scolaire** et **R511-1**
- **Circulaire du 18 mai 2004**
- **Article L312-16 sur l'éducation à la sexualité**
- **Charte de la laïcité à l'École (articles 8, 11 et 12)**
- **Kit pédagogique** du Conseil de l'Europe, *Face à la controverse : enjeux et stratégie*